



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur BROSSARD Lucas sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine pour une durée de 6 mois soit du 01/06/2022 au 30/11/2022,
- Monsieur DA COSTA AMARO Joao Pedro sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 07/06/2022 au 06/10/2022,
- Monsieur GLÉNISSON Steven sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 12/06/2022 au 11/10/2022,

Fait à Jonzac

Le **30 MAI 2022**

Le Président

Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON